

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Vallée de Joux et communes d'Arzier/Genolier

Appui de l'armée pour garantir l'approvisionnement en eau potable

En raison de la sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois, la Vallée de Joux et les communes d'Arzier/Genolier souffrent d'un manque d'eau pour alimenter le réseau d'eau potable. Sous la coordination de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), un appui a été demandé à l'armée qui a procédé à l'installation du matériel nécessaire pour pomper de l'eau, dans le lac de Joux en particulier.

Depuis le printemps, l'ensemble de l'Europe subit une période de sécheresse intense qui a asséché de nombreux cours d'eau, générant selon les régions des problèmes de disponibilité d'eau potable. C'est notamment le cas pour le réseau d'Arzier/Genolier, ainsi que sur toute la Vallée de Joux. Face à cette situation, les autorités de ces deux secteurs se sont approchées de l'EMCC pour les appuyer dans la résolution de cette problématique.

Ainsi, l'EMCC a fait une demande d'aide subsidiaire à l'armée – qui l'a acceptée aussitôt – afin de procéder à l'installation de tuyaux et pompes nécessaires pour garantir l'alimentation en suffisance des réseaux d'eau potable.

Les travaux ont débuté dans l'après-midi du mercredi 24 août.

- Vallée de Joux : une alimentation pour une station de filtrage, ainsi que des tuyaux ont été installés par le bataillon d'intervention d'aide en cas de catastrophe sur 7'100 m pour pomper de l'eau directement dans le lac de Joux.
- Communes d'Arzier/Genolier : 1'500 m de tuyaux ont été commandés. Ce matériel sera livré en milieu de semaine, afin d'alimenter une station de filtrage.

Le dispositif mis en place restera en fonction jusqu'à fin octobre. Suivant l'évolution de la situation dans la région de la Vallée de Joux, une prolongation est possible. L'exploitation et la maintenance du dispositif seront assurées par le personnel communal.

Cette opération a été coordonnée par l'EMCC avec l'ensemble des partenaires

concernés, à savoir les distributeurs d'eau, les autorités des communes impliquées et l'armée. La Gendarmerie, la Direction générale de l'environnement et la Direction générale de la mobilité et des routes ont été consultées et ont donné leur accord pour la mise en place des mesures préconisées, y compris pour la prise d'eau dans le lac de Joux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite